Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 82 (1973)
Heft: 1

Artikel: Avant le 8 novembre!
Autor: M.S.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682856

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A Kloten, le 2 novembre 1972, 111 hommes, femmes et enfants débarquent dans le brouillard. Ils seront suivis, le lendemain, par un second contingent de 79 personnes. En tout donc 190 nouveaux apatrides auxquels la Suisse offre un droit d'asile définitif. Parmi eux 44 enfants de moins de 16 ans.

Avant le 8 novembre!

25 janvier 1971: coup d'Etat militaire en Ouganda. Un certain Colonel Idi Amin Dada prend le pouvoir. Le monde ne s'en émeut pas outre mesure. Simple épisode que ce nouveau régime, survenant après quatre Constitutions et une révolution, et qui ne semblait pas devoir spécialement attirer l'attention sur un petit pays d'Afrique orientale.

Indépendant depuis 10 ans seulement, l'Ouganda avait quelque peine à se dépêtrer et des séquelles du colonialisme et de ses propres structures féodales. La première Constitution n'avait pas aboli les divisions internes dont l'Angleterre s'était d'ailleurs servie pour mieux régner. En 1962, dans cette jeune Fédération, le gouvernement central devait partager le pouvoir avec des monarques traditionnels, comme entre autres le Kabaka (roi) du Bugunda, le jeune Mutesa II, qui fut le premier Président de l'Etat. Mais il se heurtait à son Premier Ministre, Milton Obote, représentant de la tendance populaire, qui voulait créer une nation véritablement unie. Sous prétexte d'un scandale politique, ce dernier réussit en 1966 à renverser le gouvernement, grâce à l'appui de l'armée et du Colonel Amin en particulier. Le Kabaka dut s'enfuir à Londres, où il mourut, assez mystérieusement dit-on, quelques années plus tard. Les autres monarques, généreusement pensionnés par le nouveau pouvoir, connurent un sort moins dramatique. Cependant, après la proclamation de la République et l'instauration d'un régime présidentiel, les efforts de Milton Obote pour développer le pays se heurtèrent de plus en plus à l'opposition de l'armée. Le Colonel Amin, alors chef de l'Etat-Major, finit par se retourner contre lui et par l'emporter, après avoir massacré bon nombre des officiers fidèles à Obote. Celui-ci trouva refuge en Tanzanie avec un millier de ses soldats.

Que fait un ancien champion de boxe poids lourd lorsqu'il arrive au pouvoir? Et un ex-officier subalterne promu à un grade dépassant nettement son «niveau d'incompétence», selon le principe de Peter? On ne saurait s'attendre à des demi-mesures ou à des entreprises subtiles. Le Colonel Amin a passé à l'attaque.

Pour assurer son autorité, il a besoin de l'appui de l'armée. Qu'à cela ne tienne, il

va l'épurer et la développer. En un an, le nombre des hommes passe de 7500 à 16000: excellent moyen de lutte contre le chômage. En contrepartie cependant, un accroissement un peu gênant du budget militaire qui a grimpé, depuis 1968/69, de 20 à 90 millions de dollars.

De telles dépenses signifient la ruine de l'Ouganda, dont la situation serait précaire de toutes façons. Essentiellement agricole, ses meilleures ressources sont le café et le coton, qui emploie 2 millions et demi de travailleurs sur une population globale de 9 millions et demi de personnes. L'industrie est peu développée: une centaine d'usines et de fabriques, quelques mines de cuivre. Mais l'inflation, la chute des cours mondiaux pour les matières premières, la contrebande, tout contribue à en faire l'un des pays les plus pauvres du monde, où le revenu annuel moyen par habitant atteint à peine 100 dollars. A titre de comparaison, celui du Suisse dépasse 2200 dollars.[1]

Pour détourner l'attention de ce marasme économique, Amin a besoin d'un bouc émissaire: les Israéliens seront les premières victimes de cet admirateur d'Hitler. En les chassant, il fait coup double puisqu'il s'attire les bonnes grâces des pays arabes. Mais il ne s'arrête pas en si bon chemin sur la voie de l'africanisation de l'économie ougandaise. Objectif numéro deux: les Asiatiques. Et là, il rencontre l'assentiment de la majorité de sa population.

La suite, on la connaît... On aurait dit la parodie d'une scène biblique, Dieu lui-même intervenant dans un songe pour ordonner à Amin de résoudre rapidement le problème de cette race étrangère à son peuple.

Le 9 août 1972, le Colonel Amin donne trois mois aux 50000 Asiatiques d'Ouganda pour aller chercher fortune ailleurs. Rien ne l'en fera démordre, ni l'indignation occidentale, ni le gel de l'aide financière et technique de la Grande-Bretagne (la plus touchée par cette mesure, puisqu'elle doit accueillir les possesseurs de passeport britannique, au nombre de 30000 environ), ni même le fait qu'il porte encore un rude coup à l'économie de son pays en la privant brutalement de son personnel le plus qualifié. Au mois de septembre, l'invasion «tanzanienne» manquée de Milton Obote et de ses partisans, qui croyaient venu le moment propice pour reprendre le pouvoir, n'a fait que réaffermir la position d'Amin.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes n'avaient plus qu'à mettre leurs services en branle pour assurer l'évacuation des expulsés... avant le 8 novembre!

M.S.

[1] Statistiques 1968 de l'OECD

Aussitôt connu le désir des Autorités fédérales d'accueillir en Suisse, à l'instar de quelques autres pays européens, un certain nombre de familles apatrides d'origine asiatique expulsées d'Ouganda, et conformément au mandat que ces mêmes autorités lui confiaient, la CRS prit contact avec quelques-unes de ses sections susceptibles d'organiser rapidement des centres d'hébergement provisoires et un dispositif d'assistance pouvant fonctionner durant un à trois mois.

C'est dans de telles circonstances qu'apparaît toute l'efficacité de mesures préventives pensées et prévues en période normale. A fin octobre, en effet, tout était prêt pour recevoir les quelque 200 réfugiés d'Ouganda attendus. Ceux-ci arrivèrent en deux phases les 2 et 3 novembre à bord de deux avions charters affrétés par la Suisse. Selon les instructions de la Division fédérale de la Police, ils furent installés par groupes de 20 à 60 personnes dans 5 centres d'accueil dépendant des sections d'Appenzell, Berne-Mittelland, Berne-Oberland, Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz, et St-Gall.

Les démarches que les sections de la Croix-Rouge suisse avaient été priées d'entreprendre quelque 3 semaines avant l'arrivée présumée des réfugiés visaient soit à trouver des homes, maisons de vacances, pensions, hôtels en exploitation pouvant recevoir un groupe à titre de «pensionnaires», soit à installer un centre d'accueil en régie propre. Dans l'un et l'autre cas, le personnel d'assistance devait être mis à disposition par la Croix-Rouge suisse.

En régie propre

Quatre groupes, représentant 133 personnes, sont placés dans autant de homes et pensions, à Trogen en Appenzell et à Gwatt et Erlenbach dans le canton de Berne; le cinquième – 57 personnes – a été reçu au Château de Vaumarcus, soit dans la Maison française jouxtant le donjon, où la section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz organise chaque année ses traditionnelles colonies de vacances (voir Revue «La Croix-Rouge suisse» no 8/1971).

C'est là que nous sommes allés rendre visite aux réfugiés d'Ouganda, une semaine à peine après leur arrivée.

«Exploiter un centre d'accueil en régie propre», tout sauf une sinécure.

Première démarche, s'assurer le personnel d'encadrement: une directrice et une comptable-économe, en l'occurrence la présidente et la secrétaire générale de la section neuchâteloise, Mme Claudine Du Pasquier et Mlle Henriette Burgat. Puis encore un cuisinier trouvé «par chance» entre deux saisons.

S'assurer aussi que suffisamment d'aides bénévoles sachant un tant soit peu l'anglais puissent se mettre régulièrement à disposition, aussi bien pour aider à l'exploitation proprement dite du centre, que pour s'occuper de nos hôtes.

Ensuite, installer la maison prévue pour l'accueil d'enfants en vacances, tout en ne sachant pas quelle sera la composition du groupe attendu, ni combien il y aura de familles, d'enfants – il y en aura finalement 10, de 1 à 16 ans. Au rez-de-chaussée, le réfectoire, une salle de jeux pour les enfants, un petit salon, une autre salle de loisirs qui servira aussi de classe. Au 2e et 3e étages: les chambres à coucher.

Faire les achats pour la cuisine. Etablir une liste de menus en tenant compte que les réfugiés sont musulmans, c'est-à-dire ne mangent pas de viande de porc, et ont évidemment de tout autres habitudes alimentaires que nous. Et puis les indemnités accordées par la Division fédérale de Police – qui paie commande – nécessitent une estimation très stricte des dépenses.

Attendus le 2 novembre aux environs de midi à Vaumarcus, les 57 réfugiés du «Château» ne sont en fait arrivés qu'en début de soirée.

«Mais tout a marché comme sur des roulettes».

Le lendemain matin déjà, les réfugiés organisaient leur vie de tous les jours. Les femmes sont appelées à mettre la main à la pâte: vaisselle, balayage, service de table. Mais il faut leur apprendre à manier un balai, leur montrer ce qu'est un évier.

N'ayant emporté avec eux que 20 kilos de bagages – 10 kilos pour les enfants – et de toute façon mal équipés pour notre climat, les réfugiés furent sans retard nantis de lainages, souliers chauds, manteaux. On puisa dans les stocks du vestiaire que la section neuchâteloise exploite en permanence, on recourut aux réserves de la Centrale du matériel de la Croix-Rouge suisse à Berne, on lança un appel dans les journaux locaux.